



**A R R E T E**

**Portant autorisation d'occupation d'une terrasse  
Au Front de Mer à Royan**

SERVICE PATRIMOINE

A. Patr. n° 11. 0933

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Monsieur Hedi BEN AMOR, pour l'établissement « BEN AMOR »,

Considérant que Monsieur Hedi BEN AMOR présente un certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements, déclaration n° 00901489025, identifiant SIRET 393 992 680 00032,

Considérant que Monsieur Hedi BEN AMOR a justifié du fait qu'il est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Hedi BEN AMOR est autorisé à occuper une terrasse sise Front de Mer au droit du n° 46, telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé, à l'usage exclusif de commerce suivant : vente au détail d'habillement.

**ARTICLE 2 :**

La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> avril 2011 pour se terminer le 30 septembre 2011 moyennant une redevance de 4.380,39 € ainsi calculée : 105,45 €/m<sup>2</sup>.

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

**ARTICLE 3 :**

Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur Hedi BEN AMOR, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN, Le 06 juin 2011

« Lu et Approuvé »,  
Hedi BEN AMOR

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 16 juin 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

MISE EN LIGNE LE 07-05-2024

